



Réunion du Bureau du S.D.E. du 15 mars 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le vendredi 15 mars à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : Monsieur FROSSARD (Président)
Mmes CUQ, CURBET, MENDES, POURTEAU, SOLLES et VERGES
MM. CARRERE, CAZABAT, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFAILLE, LUSSAN, PELIEU et PIRON

Excusés : Mmes BOURDEU, CARRERE et DURRIEU
MM. ARMARY, BARRAL, BOUBEE, DABEZIES et MUR

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Florence Armary, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Jean-Jacques Warmoeskerken.

Ordre du jour

- 2^{ème} programmation travaux 2019
- Plan de communication 2019
- Avancement études SEM
- Retour sur l'opération Sénégal avec Electriciens Sans Frontières
- Signature de convention avec Orange pour la gestion des appuis communs
- Point sur les recrutements en cours
- Renouvellement des contrats d'assurance du SDE
- Questions diverses

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance par la présentation de l'association Electriciens Sans Frontières, qui a été conviée à cette réunion pour faire un retour sur l'opération réalisée au Sénégal et présenter l'opération envisagée au Burkina-Faso.

Monsieur Prouchi revient d'abord sur le projet du Sénégal réalisé en août 2017 et contrôlé par ESF en novembre 2018. Cette action, à laquelle a contribué le SDE65 et soutenue également par les SDE du Tarn et du Tarn et Garonne, visait à alimenter l'école de M'Bourkh par panneaux photovoltaïques. Le bilan est positif, l'installation photovoltaïque est en bon état et fonctionne.

Monsieur Comby présente ensuite le projet à venir pour le Burkina Faso. Il s'agit de créer 20 installations de pompage et de stockage d'eau alimentées par énergie photovoltaïque dans des sites de formation. Les SDE82 et 46 contribuent à cette action, à hauteur de 2 500 € par an pour 2019, 2020 et 2021. Le délégué d'ESF précise que la Région envisagerait aussi de participer à hauteur de 5 000 € par an, pour 2020, 2021 et 2022.

Monsieur Rouch précise qu'il a souhaité que d'autres SDE s'associent à cette démarche et grâce à la vente des Certificats d'Économies d'Énergie, une dépense de ce type peut être envisagée. D'autres syndicats d'Occitanie participent sur des projets de nature différente avec des partenariats plus conséquents.

Après cet exposé, le Président propose à ses collègues que le SDE donne une suite favorable à cette demande, de la même façon que les SDE du Lot et du Tarn et Garonne. Ceux-ci ne s'y opposent pas et *une délibération est prise en ce sens.*

Monsieur Follet remercie le Président et l'ensemble du Bureau pour l'accompagnement du SDE sur ces projets.

N°	Objet de la délibération
DL38-03-2019	<p align="center">Financement solidaire - participation du SDE65 à un projet d'énergie renouvelable au Burkina Faso avec l'association ESF</p> <p>Depuis 2006, les SDE peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération dans le domaine de la distribution d'électricité notamment (amendement Pintat - Article L 1115-1-1 du CGCT).</p> <p>Le SDE65 a financée en 2018, à l'association <i>Electriciens Sans Frontières</i>, via son agence à Pau, l'électrification d'une école à MBourokh (Sénégal) par des panneaux solaires.</p> <p>Cette opération ayant donné entière satisfaction, le Président propose en 2019 de participer à l'électrification d'un puits de captage en eau potable (par énergie photovoltaïque) au Burkina Faso, opération qui sera réalisée par l'association <i>Electriciens Sans Frontières</i>, pour un montant de 2 500 € par an sur 3 ans.</p> <p>Après délibération, le bureau du SDE accepte à l'unanimité la proposition du Président de participer à hauteur de 2 500 € par an sur 3 ans à ce projet solidaire et autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'association <i>Electriciens Sans Frontières</i>.</p>

Monsieur Rouch revient sur la vente des Certificats d'Economies d'Energie. Le Syndicat a procédé à leur vente, avec une offre par la société CTR au dessus de 9 € le MWh Cumac, portant la vente à 2 400 000 €, donc des ressources conséquentes qui permettront de nouveaux investissements dans les communes.

Le point suivant concerne la 2^{ème} programmation de travaux.

Le directeur détaille les dotations FACÉ obtenues pour 2019 puis les communes proposées programme par programme.

Sans opposition de la part du bureau, ces propositions sont validées par la délibération suivante.

N°	Objet de la délibération																																				
DL39-03-2019	<p align="center">Décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2019</p> <p>Daniel FROSSARD, Président, informe les membres du Bureau que le CAS FACE a communiqué au SDE65 le montant des enveloppes dont il pourra disposer au titre du programme 2019, qui se décompose de la façon suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Programme</th> <th>Montant € HT</th> <th>Montant travaux € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renforcement</td> <td>1 203 000</td> <td>1 804 500</td> </tr> <tr> <td>Extension</td> <td>301 000</td> <td>451 500</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>381 000</td> <td>704 000</td> </tr> <tr> <td>Sécurisation</td> <td>442 000</td> <td>663 000</td> </tr> <tr> <td>Fils Nus Faible Section</td> <td>109 000</td> <td>163 500</td> </tr> </tbody> </table> <p>A l'issue de cet exposé, le Bureau décide de répartir le solde de ces programmes sur les communes citées ci-après :</p> <p align="center">Programme Fils Nus</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Montant € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GUIZERIX</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>HITTE</td> <td>24 000</td> </tr> <tr> <td>LANESPEDE</td> <td>40 000</td> </tr> <tr> <td>SARRANCOLIN</td> <td>25 000</td> </tr> <tr> <td>SERE-RUSTAING</td> <td>45 000</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">Programme Fils Nus Faible Section</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Montant € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GERMS sur l'OUSSOUET</td> <td>32 500</td> </tr> <tr> <td>SANOUS</td> <td>25 000</td> </tr> </tbody> </table>	Programme	Montant € HT	Montant travaux € TTC	Renforcement	1 203 000	1 804 500	Extension	301 000	451 500	Enfouissement	381 000	704 000	Sécurisation	442 000	663 000	Fils Nus Faible Section	109 000	163 500	Commune	Montant € TTC	GUIZERIX	50 000	HITTE	24 000	LANESPEDE	40 000	SARRANCOLIN	25 000	SERE-RUSTAING	45 000	Commune	Montant € TTC	GERMS sur l'OUSSOUET	32 500	SANOUS	25 000
Programme	Montant € HT	Montant travaux € TTC																																			
Renforcement	1 203 000	1 804 500																																			
Extension	301 000	451 500																																			
Enfouissement	381 000	704 000																																			
Sécurisation	442 000	663 000																																			
Fils Nus Faible Section	109 000	163 500																																			
Commune	Montant € TTC																																				
GUIZERIX	50 000																																				
HITTE	24 000																																				
LANESPEDE	40 000																																				
SARRANCOLIN	25 000																																				
SERE-RUSTAING	45 000																																				
Commune	Montant € TTC																																				
GERMS sur l'OUSSOUET	32 500																																				
SANOUS	25 000																																				

Programme Extensions	
Commune	Montant € TTC
GRUST	120 000
GUCHEN	56 000
SAZOS	55 000

Programme Enfouissement	
Commune	Montant € TTC
ARRAS en LAVEDAN	160 000
ESQUIEZE-SERE	80 000
GUCHAN	200 000
TOURNAY	7 000

En ce qui concerne les programmes hors FACÉ, les propositions suivantes complètent la programmation 2019 :

Programme SDE Complémentaire
Commune de **SERE en LAVEDAN**, montant de l'opération : **100 000 € TTC**

Programme Etudes
Commune d'**ARCIZANS-AVANT**

Le directeur aborde ensuite le plan de communication du SDE65 pour 2019.

Il parle d'abord de la communication via les deux lettres d'actualité et le rapport d'activité publiés annuellement. L'agence So'Happy associée à Valérie Médaille ayant donné toute satisfaction, il est proposé de leur confier à nouveau cette tâche. Les membres du Bureau approuvent et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL40-03-2019	<p align="center">Communication 2019 (lettres d'actualité et rapport d'activité)</p> <p>Daniel FROSSARD, Président, indique aux membres du Bureau qu'il est envisagé de produire en 2019 3 documents écrits de communication, d'un format identique à celui des années précédentes : le rapport d'activité de l'année 2018 et deux lettres d'actualité.</p> <p>L'agence So'Happy associée à Valérie Médaille, ayant donné toute satisfaction en 2018, le Président propose de leur confier cette année encore cette mission dont le coût reste très intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valérie Médaille (rédaction des 3 documents) : 1 990 € HT - Olivier Soros (conception graphique et suiv de fabrication) : 2 150 € HT (et 1 608 € HT pour l'impression) <p>Le Président propose de retenir ces offres.</p> <p>Où cet l'exposé, les membres du Bureau autorisent le Président à engager ces dépenses.</p>

Il énumère ensuite les événements à venir hors département : le congrès national de la FNCCR à Nice en octobre, le salon des Maires à Paris en novembre, le salon Energaïa à Montpellier en décembre.

Sur le plan local, il propose que le SDE, en association avec le Pic du Midi, participe au festival Nighscapades qui aura lieu du 18 au 21 juillet 2019. Monsieur Cazabat est réservé sur la participation financière du Syndicat mais monsieur Rouch lui indique que l'idée porte sur une animation commune avec le Parc National des Pyrénées et le Pic du Midi, dans le cadre de la RICE. Il ne s'agit pas de financer le festival. Cette action pourrait être envisagée sur la commune de Bagnères de Bigorre le 19 juillet prochain.

Un retour est également fait sur d'autres événements locaux comme la participation du SDE à l'animation de la RICE, à la Montée du Géant le 1^{er} juin, au festival Equestria en juillet, au Pyrénées Bike Festival à Loudenvielle en septembre...

Le Président propose à ses collègues de reconduire ces partenariats. Le bureau y est favorable et deux délibérations sont prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL41-03-2019	<p align="center">Communication 2019 (partenariats)</p> <p>Dans le cadre du plan de communication 2019 présenté ce jour, le Bureau a retenu les actions de partenariats destinées à faire connaître et promouvoir l'action du SDE à l'occasion de manifestations locales.</p> <p>Le Président propose ce jour de retenir d'ores et déjà quatre manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Festival EQUESTRIA 2019 pour un montant de 3 600 € (versement effectué auprès de l'association « office de tourisme de Tarbes »). • Novillada à Castelnau Rivière Basse organisée par le club taurin pour un montant de 2 000 € • Novillada à Maubourguet organisée par Maubourguet Toros pour un montant de 2 000 € • Partenariat Pic du Midi : participation au financement d'un emploi partagé et de diverse actions pour l'animation de la Réserve Internationale du Pic du Midi au sein de l'association « Sciences en Bigorre » à hauteur de 10 000 € <p>Où l'exposé du Président, les membres du Bureau, à la majorité, approuvent ces propositions et autorisent le Président à signer tout document relatif à ces manifestations.</p>

N°	Objet de la délibération
DL42-03-2019	<p align="center">Fête du Vélo - montée du Géant au Tourmalet – Partenariat SE65 - EdF</p> <p>Depuis 2016, dans le cadre de la Fête du Vélo, le SDE65 organise une manifestation destinée à valoriser la mobilité électrique et le vélo électrique en particulier. Cet événement, reconduit chaque année et qui se déroule lors de la Montée du Géant au Tourmalet le premier samedi du mois de juin, s'élève à 3 000 € TTC.</p> <p>Pour le soutenir financièrement, un partenariat a été établi avec EdF, qui s'engage à y participer à hauteur de 1 500 € TTC, les 50 % restants étant à la charge du SDE.</p> <p>En conséquence, le Président propose qu'une convention entérinant le partenariat SDE65/EdF soit établie et signée par les deux parties.</p> <p>Où l'exposé du Président, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuvent cette proposition pour les 3 prochaines années, - autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette manifestation.

Le point suivant porte sur l'avancement du dossier de la SEM.

Le directeur indique que 5 partenaires (dont 3 partenaires privés) ont donné un accord de principe favorable. En ce qui concerne la partie juridique, la consultation est en cours ; 3 offres ont été reçues. Le directeur propose au Bureau de donner délégation au Président pour choisir le prestataire.

Monsieur Péliou est dubitatif sur la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations, de par sa complexité. Il précise que selon une jurisprudence du Conseil d'Etat de novembre 2018, les conseils départementaux pourraient ne pas être autorisés à participer à ce type de projet mais « les choses bougent, y compris du côté du Sénat ». Monsieur Rouch souligne que le SDE travaille avec les services du Département sur ce plan là et ceux-ci ont fait remarquer qu'il y avait une exception codifiée dans le Code Général des Collectivités Territoriales permettant à un Département de participer à condition que la SEM n'investisse que sur son territoire ou en limite.

Sur le plan économique, l'AREC a été sollicitée et le SDE est en attente de sa réponse.

Sur le plan technique, les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) seront lancés cet été.

Monsieur Frossard demande à ses collègues de se prononcer sur la proposition de délégation du choix d'AMO au Président. Sans opposition de leur part, *leur décision est validée par une délibération.*

N°	Objet de la délibération
DL 43-03-2019	<p style="text-align: center;">Création de la SEM Energies Nouvelles Renouvelables Assistance à Maîtrise d’Ouvrage juridique</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau le projet de création d’une Société d’Economie Mixte ayant pour objet la production d’Energies Nouvelles Renouvelables.</p> <p>Dans le cadre des études préalables à la constitution de cette société et des sociétés de projets à venir, il est proposé de s’adjoindre les services d’une assistance à maîtrise d’ouvrage juridique, pour une durée d’une année environ.</p> <p>Le Président indique que la consultation des cabinets juridiques est en cours. Afin de lancer les études rapidement, il demande également au Bureau l’autorisation de signer le marché estimé à 24 000 € HT, sur la base du rapport d’analyse des services techniques du SDE 65.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energie, à l’unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- accepte la proposition du Président, 2- autorise le Président à notifier le marché au cabinet d’études répondant le mieux à la consultation du SDE 65 et à signer tout document relatif à cette consultation

Jean Chanéac complète cet exposé en expliquant que le SDE sera amené à solliciter les communes afin qu’elles délibèrent pour déléguer au SDE la compétence « production d’électricité par énergie photovoltaïque ». Il détaille la nature et l’articulation des différentes études juridiques qui seront confiées à l’assistant à maîtrise d’ouvrage.

Il poursuit par un point sur le projet du photovoltaïque flottant.

Il s’agit de développer ce type d’énergie photovoltaïque sur le territoire de l’installation Adour. Un partenariat avec 3 autres SDE (le Gers, les Landes, et les Pyrénées Atlantiques) doit aboutir à la création d’une société projet de développement ne s’occupant que des études de faisabilité. Une rencontre avec les représentants de l’Institution Adour constitue la prochaine étape.

Myriam Mendès intervient pour demander quel est l’intérêt de ce type de projet par rapport à d’autres types de projets Enr.

Jean Chanéac explique qu’il n’y a pas de surface agricole mobilisée pour l’implantation, que pendant le soutien d’étiages, l’installation limite la prolifération des algues et que les panneaux fonctionnent mieux par temps très chaud et même par grand froid. Par contre, il s’agit d’une technologie récente et des problèmes d’ancrage ont été relevés. De plus, la durée de vie est la même pour les panneaux au sol et pour les flotteurs.

Bernard Lussan s’enquiert des besoins pour l’implantation du matériel, madame Mendès évoque le coût. Monsieur Chanéac prend pour exemple le lac du Gabas : pour 213 ha « mouillés », il y a entre 15 et 20 ha de surface exploitable. Quant au coût, il est plus élevé (de 4 à 5 %) pour le photovoltaïque flottant que pour les panneaux posés au sol.

Jean Chanéac présente ensuite le bilan sur la réalisation des toitures photovoltaïques.

Le désamiantage de la toiture du marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre est en cours. Les communes d’Orleix et de Rabastens sont lauréates de la CRE pour l’implantation d’ombrières. Michel Péliu fait remarquer qu’un projet de ce type pourrait être intéressant sur le parking de l’aéroport.

Le chargé d’affaires conclut par les projets en cours. La toiture du SMTD de Capvern a été inaugurée deux jours auparavant. D’autres dossiers sont à l’étude (Bagnères de Bigorre, Castelnau-Magnoac, Horgues, Tarbes, le SMTD).

Florence Armary continue par l’évocation d’une convention à signer avec Orange et 3 Entreprises Locales de Distribution (ESL pour Ilhet, la Régie de Capvern, le SEPT pour Esquièze-Sère, Esterre et Luz-St Sauveur) aux fins d’utilisation d’appuis communs. Cette convention sera établie à l’identique de celle signée avec Enedis en 2015.

Le Président demande au Bureau son accord pour l’établissement de ce document. Celui-ci accepte et une *délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 44-03-2019	<p align="center">Signature de la convention SDE65/Orange/ELD (régie de Capvern, ESL pour Ilhet, SEPT pour Esquièze-Sère, Esterre et Luz-St-Sauveur) pour l'utilisation d'appuis communs</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau du projet de convention à intervenir entre le SDE65, Orange et trois Entreprises Locales de Distribution du département (régie de Capvern, ESL pour Ilhet et le SEPT pour Esquièze-Sère, Esterre et Luz-Saint-Sauveur) relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.</p> <p>Le Président rappelle que ce type de convention a déjà été signé le 31 août 2015 entre le SDE 65, ORANGE et ENEDIS.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve le projet de convention, - autorise le Président à signer ladite convention.

Avant de passer aux questions diverses, le dernier sujet concerne le marché des assurances.

Madame Armary explique la démarche : le SDE fera appel à un courtier pour définir les lots à mettre en consultation, aider à analyser les offres et également à diagnostiquer les nouveaux risques dans le domaine de l'hydroélectricité et des énergies nouvelles renouvelables. Il est proposé de conserver le même courtier que celui choisi en 2015. Le bureau est d'accord avec cette proposition.

Question diverse 1

Monsieur Rouch informe le Bureau que le SDE est régulièrement sollicité par les communes pour l'éclairage public des stades. La commune de Rabastens de Bigorre, qui avait demandé en 2017, vient de saisir à nouveau le Syndicat. Le directeur propose d'une part que les demandes des communes soient étudiées au cas par cas en réunion de bureau, d'autre part que la proposition financière soit la même pour les communes rurales et urbaines, c'est-à-dire un plafonnement des dépenses subventionnables à hauteur de 50 000 €, avec une participation du SDE de 25 % pour les communes urbaines et 50 % pour les communes rurales.

Après discussion, le bureau est d'accord sur ces propositions et une délibération valide sa décision.

DL 45-03-2019	<p align="center">Eclairage du stade communal de Rabastens de Bigorre</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau de la demande de la commune de Rabastens de Bigorre concernant l'éclairage du stade communal. Ce projet est évalué à 41 000 € HT. Notre règlement financier ne prévoit pas de façon explicite de participation financière aux aménagements de stades, qui sont traités au cas par cas.</p> <p>Le Président propose que le SDE participe à ce projet à hauteur de 25 %.</p> <p>D'une manière générale, il propose également que les propositions de participation se fassent selon les aides de l'éclairage public (25 % commune urbaine, 50 % commune rurale), à concurrence de 12 500 € de participation du SDE.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte la proposition du Président, - autorise le Président à engager cette dépense.
---------------	--

Question diverse 2

Le calendrier des réunions pour le deuxième trimestre est communiqué aux membres du Bureau.

La séance est levée à 19 h 00

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 38 03 2019 Financement solidaire – participatif du SDE65 à un projet d'énergies nouvelles renouvelables au Burkina Faso avec l'association Electriciens Sans Frontières

DL 39 03 2019 Décisions du Bureau relatives à l'arrêt du complément des programmes 2019

DL40 03 2019 Communication 2019 (lettres d'actualité et rapport d'activité)

DL 41 03 2019 Communication 2019 (partenariats)

DL 42 03 2019 Eclairage du stade communal de Rabastens de Bigorre

DL 43 03 2019 Création de la SEM Energies Nouvelles Renouvelables - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage juridique

DL 44 03 2019 Signature de la convention SDE65/Orange/ELD (régie de Capvern, ESL pour Ilhet et le SEPT pour Esquièze-Sère, Esterre et Luz-Saint-Sauveur) pour l'utilisation d'appuis communs

DL 45 03 2019 Eclairage du stade communal de Rabastens de Bigorre

Les membres du Bureau

Le Président